



Réunion Chorus DT du 14 avril 2022

Jeudi 14 avril se tenait une réunion sur le dispositif Chorus DT (Déplacements Temporaires) présidée par la cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général du ministère de la Justice et accompagnée par l'équipe projet de Chorus DT. Cette réunion avait été initiée à la demande des organisations professionnelles représentatives puisque de nombreux dysfonctionnements étaient à dénombrer avec la mise en œuvre du progiciel Chorus DT. Pour ce faire, le secrétariat général a donc programmé ce rendez-vous accolé à une réunion prévue sur le sujet de Harmonie.

L'équipe-projet Chorus DT nous présente ce dispositif par le biais de diapositives et indique qu'il s'agit d'une application interministérielle mis en place depuis 2015. Ce support numérique a vocation à traiter la gestion des déplacements temporaires des agents du ministère de la Justice pour mettre fin au traitement papier, de simplifier la procédure et améliorer la qualité comptable en réduisant les délais de paiement. Pour notre ministère, le déploiement de ce dispositif est intervenu en 2019 pour une généralisation au premier semestre 2022. L'équipe-projet concède que les formations n'ont pas pu s'opérer de manière optimale, ceci étant liée à la crise sanitaire.

Pour autant, les organisations syndicales sont unanimes, cette mise en œuvre s'est faite à l'emporte-pièce, que ce soient les usagers ou les donneurs d'ordre, tout le monde s'y perd. Cela provoque du mécontentement et les services économiques sont malheureusement les premières victimes de ces dysfonctionnements. Ils subissent la colère des agents.

De ce qui apparaît comme une formalité pour nos dirigeants, c'est un véritable casse-tête qui se dessine pour établir des ordres de mission ou des états de frais. En effet, les organisations syndicales ont pointé de nombreuses problématiques avec des situations concrètes : pas d'ordre de mission ou d'autorisation d'absence, pas de réservations de moyen de transport ; les sommes avancées par l'agent ne correspondent pas au montant de l'état de frais ; les agents sont en attente de paiement depuis plusieurs mois ; les ordres de missions sont refusés sans raison ou les délais de validation sont dépassés et l'agent doit les refaire, certains agents reçoivent des mails de refus et d'autres ne reçoivent rien ; les agents s'interdisant de faire des formations au risque de ne pas être remboursé ; les disparités de fonctionnement d'une direction à une autre, etc... Difficile de lister les difficultés tant elles sont nombreuses. L'état des lieux étant tellement consternant que le secrétariat général tombait des nues !!!

Au regard des éléments apportés, le secrétariat général va réunir l'ensemble des directions et l'équipe-projet afin d'harmoniser les pratiques et revoir les rôles de chacun dans le traitement des ordres de missions (OM) et des états de frais (EF). Il s'engage également à travailler sur des dispositions liées à l'activité syndicale.

Une réunion est programmée pour la mi-mai afin de faire un point sur les solutions apportées aux nombreux dysfonctionnements dans la gestion de Chorus DT.

Montreuil, le 15 avril 2022.